

Laure Goureau ne vend pas que des robes de mariée. Elle s'occupe aussi des costumes pour le mari, les témoins, les parents ou pour les garçons et demoiselles d'honneur.

Des robes de rêve

C'est le moment tant attendu pour la future mariée : le choix de la robe ! Ce que vous avez toujours rêvé de porter depuis votre tendre enfance. Le voilà enfin ce moment... L'espace d'une soirée, vous serez la princesse, l'objet de tous les regards.

De plus en plus de robes de couleur

Alors évidemment, vous n'avez pas envie de vous tromper sur le modèle et cela se comprend. Pourquoi ne pas aller faire un tour du côté de la boutique "Que du bonheur", à Saint-Lô ? Laure Goureau a ouvert en septembre dernier ce magasin spécialisé dans le mariage. "Il n'y avait pas de magasin de ce type à Saint-Lô. C'était important qu'il y ait un dans la ville préfecture de la Manche !"

Dans son magasin, des robes à perte de vue... "Nous avons plus de 150 modèles". De la robe tradition à la robe frou-frou, il y a de tout pour tous les goûts. Si le blanc reste ultra majoritaire, les robes de mariée sont de plus en plus en couleur. "Les jeunes filles aiment bousculer la tradition". On retrouve ainsi du gris ou du fuschia, très tendance.

Les habitudes des clientes diffèrent également selon que l'on est en ville ou à la campagne. "A Saint-Lô, j'ai constaté que les jeunes mariées se tournaient beaucoup plus vers la robe de princesse type, avec une longue traîne, des perles et des strass, alors qu'à la campagne, là où j'étais auparavant dans le Calvados, la clientèle se tournait vers des robes plus sobres".

Il faut compter en moyenne 800 euros pour une de ces belles robes dessinées par des créateurs renommés.



L'alliance : un choix qui compte

L'organisation d'un mariage est une succession de choix : robe de la mariée, choix des couleurs, de la date, de la décoration. Pour venir à bout de toutes ces tâches, on peut se faire aider. Mais il y a un choix qui n'appartient qu'aux futurs mariés : celui des alliances.

"Il s'agit souvent du premier bijou de valeur qui va lier le couple, c'est un choix qui compte", explique Mme Philippe, qui tient avec son mari la bijouterie Marc Philippe à Saint-Lô.

Cette année, la tendance est l'implication des hommes dans le choix de l'alliance. "Avant, les messieurs

se laissaient guider par leur fiancée, maintenant, ils imposent davantage leurs goûts", explique la bijoutière.



Les futurs mariés préfèrent effectuer leur choix dans la boutique.

Souvent, les futurs époux découvrent les bijoutiers dans les salons

du mariage. L'or blanc reste une valeur sûre mais on voit l'or rose apparaître, tandis que l'or jaune est toujours présent. Et aujourd'hui, avec la baisse considérable du cours de l'or, les prix des alliances ont beaucoup baissé.

Il faut compter environ trois semaines pour que les alliances une fois commandées soient fabriquées. Mais comment être sûr que l'anneau sera bien adapté au doigt ? C'est là que l'expertise du bijoutier intervient.

Il a un rôle de conseil, son expérience lui permet d'effectuer les ajustements nécessaires pour que le bijou brille de mille feux le jour J. La bijouterie Philippe propose aussi un petit service en plus : la mise en beauté de tous les autres bijoux pour le jour du mariage.

JULES & CAPUCINE
ROBES DE MARIÉE à partir de 399€
et TENUES POUR TOUTE LA FAMILLE
Grandes tailles disponibles
Profitez-en !
SOLDES jusqu'au 11 février
Rue Sainte-Croix - Lessay - Tél. 02.33.76.44.78

Studio Delaroque
Pour faire de cet événement un moment inoubliable
Portrait, reportage, groupe, mairie, église
Plusieurs formules qui s'adaptent à tous les budgets
AVRANCHES - SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
06.07.51.17.12 - www.studiodelaroque.com

Que du Bonheur
Robes de mariées
Robes de cocktail
Costumes - Enfants
Accessoires
107 bis rue Maréchal de Lattre de Tassigny
SAINT-LO - Tél. 02.14.39.27.70
www.mariage-queclubonheur.fr

Costume 299€
à partir de _____
Retouches et cravatière OFFERTES
Costume sur mesure et personnalisé
PEINTURIER Rue Havin SAINT-LO
habille l'homme

L'importance du contrat de mariage



Le notaire est à votre service pour choisir le contrat le plus pertinent possible.

➔ Pourquoi un contrat de mariage ?

Se marier est une décision importante. Si la confiance et l'amour sont à la base de toute union, le mariage engendre des conséquences juridiques, fiscales, matérielles et patrimoniales.

Il faut savoir qu'en plus des obligations personnelles communes à tous les couples mariés (fidélité, secours, assistance), la loi a prévu des règles pour les biens des époux : le régime matrimonial.

➔ Peut-on choisir son régime matrimonial ?

La loi vous soumet automatiquement au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Mais on peut choisir son régime matrimonial en signant un contrat chez son notaire. Les possibilités de choix sont très nombreuses. Cela va du régime de séparation de biens, jusqu'au régime de communauté universelle, en passant par la participation

aux acquêts, régime mixte. La composition du patrimoine de chacun des époux dépend beaucoup du régime matrimonial choisi.

➔ Dans le cadre d'un remariage, quel régime doit-on choisir, quelles précautions doit-on prendre ?

Cela passe par un examen attentif de votre situation et de celle de votre futur conjoint : vos âges respectifs, vos situations professionnelles et vos revenus, votre patrimoine, les enfants que vous pouvez avoir l'un et l'autre...

Si vous ne faites rien, vous serez soumis au régime légal, celui de la communauté réduite aux acquêts. Autant ce régime peut être intéressant si vous n'avez pas d'enfant d'une autre union, autant il peut entraîner des difficultés si vous ou votre futur conjoint en avez déjà. En effet, en cas de décès, cela peut aboutir à des conflits entre les beaux enfants et le conjoint survivant car la loi prévoit que le conjoint

survivant a droit à un quart en pleine propriété des biens de la succession. Si vous voulez éviter qu'il y ait un conflit entre eux, il faut trouver un équilibre entre votre souhait de protéger votre conjoint, ses enfants s'il en a, ainsi que les vôtres. Comme la solution que vous choisirez dépend de votre situation à chacun, il faut que vous demandiez conseil à votre notaire. Il étudiera avec vous toutes les conséquences de chacun des choix que vous pourrez faire. Il vous aidera à voir plus clair et à prendre votre décision en toute connaissance de cause.

➔ Qu'en est-il en cas d'expatriation du couple ?

Si le couple marié envisage de s'installer à l'étranger, il est impératif qu'il interroge un notaire. En effet, même au sein de l'Union européenne, de grandes différences peuvent exister entre les systèmes juridiques.

Il peut en résulter de très mauvaises surprises, que la consultation préalable d'un

notaire lui permettra d'éviter. Sans attendre de lui qu'il vous renseigne exactement sur le contenu du droit du pays où vous vous installez, il pourra vous aider à vous poser les bonnes questions.

Ainsi, si vous vous êtes mariés sans contrat de mariage après le 1er septembre 1992 et que vous envisagez de vous installer durablement à l'étranger, il faut prendre garde à la règle dite de la mutabilité automatique du changement de régime matrimonial.

Concrètement, cela signifie que, après 10 ans passés dans un pays, les époux se trouvent automatiquement, soumis au régime légal de ce pays.

Spécialiste du droit de la famille, votre notaire est à votre écoute pour vous renseigner et vous apporter des précisions sur ce sujet. Si vous n'avez pas de notaire, consultez www.notaires2normandie.com pour trouver les coordonnées de celui qui est le plus proche de chez vous.

Avez-vous pensé à votre contrat de mariage ?

On l'oublie trop souvent, **LE CONTRAT DE MARIAGE** n'est pas réservé aux gens fortunés.

Il n'est pas fait pour ce que vous possédez actuellement, mais pour ce que vous allez acheter après votre mariage.

Il rend moins inquiétants certains événements inévitables de la vie.

Et si, dans l'avenir, il doit être modifié, la loi en a prévu la possibilité.

Demandez conseil à votre notaire.

Notaires de Basse-Normandie

www.notaires2normandie.com